



Recours possible pour l'achat d'une voiture a un particulier

Par phil836

Bonjour,

J'ai acheté le 1er novembre une voiture d'occasion a un particulier pour la somme de 2 700 ?.

J'ai choisis ce véhicule, car je ne m'y connais pas vraiment en voiture et que celui ci possède un carnet d'entretien.

Le vendeur m'a dit et répété lors de la visite puis de l'achat, que la distribution avait été faite a 116 000 km, (le kilométrage lors de l'achat est de 159 000 km).

Ce qu'il c'est bien abstenu de me dire c'est que sur ce modèle, la courroie de distribution est a changer tout les 75 000 Km OU tous les 5 ans.

Et si la courroie a bien été changée a 116 000 km, cela était en Juillet 2003.

Cette courroie de distribution a donc cassé le 04 Novembre, soit 3 jours après l'achat, alors que je revenais de voir l'acheteur pour lui demander d'annuler la vente de la voiture, car alors que j'ai dû parcourir 300 km avec la voiture, le voyant d'injecteurs s'est allumé sur le tableau de bord.

Bien entendu, il n'a pas voulu reprendre sa voiture et m'a proposé en tout et pour tout un remboursement de 400 ? en me demandant de lui faire un papier le dégageant de tout problèmes a venir sur la voiture.

Ayant fait l'erreur de payer la voiture en liquide, je lui est donc fait ce papier, sur lequel j'ai marqué qu'il m'a rendu 400 ? sur la somme de 2700 ? du moment de la vente.

Il a lui même acheté cette voiture en juillet cette année, pour sa femme dont il se sépare (soit disant, d'ou la vente de la voiture 4 mois après)

Possédant lui même une voiture du même modèle, je suis sûr qu'il était au courant que cette voiture allait avoir un problème.

Mais comment le prouver et quels sont les recours que j'ai pour annuler la vente de cette voiture ?

Je précise que le voyant d'injecteur, s'est allumé le 2 Novembre (soit le lendemain de l'achat de la voiture) et que je l'ai amenée immédiatement chez Renault, qui on détecté un problème sur le circuit d'électrovanne d'avance.

Merci d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter.

Phil836